



## Quarante ans d'action syndicale au service des cadres de l'industrie charbonnière

De la bataille de l'après-charbon à la défense des droits sociaux des anciens salariés, l'histoire d'une union qui aura accompagné la fermeture de Charbonnages de France sans jamais abandonner les hommes qui ont façonné le secteur.

**1946**

Nationalisation

**1994**

Pacte charbonnier

**2026**

Dissolution

RÉCIT

# Une fermeture sans abandonner les hommes

**L'histoire d'ENERCHAR tient en une tension permanente : accompagner la fin programmée d'une industrie tout en défendant, jusqu'au dernier dossier, les droits de celles et ceux qui l'avaient fait vivre.**

À la Libération, le charbon est une affaire nationale. La production doit contribuer au redressement du pays. Les mines sont nationalisées en 1946, organisées en houillères de bassin, et Charbonnages de France devient l'organisme central de direction et de contrôle. L'effectif dépasse alors 358 000 agents en 1947.

La période qui suit est celle des grands équipements, des cokeries, des centrales thermiques et d'une fierté professionnelle forte. En 1958, la production atteint un record annuel de 58,9 millions de tonnes. Mais dès les années 1960, les premiers plans de récession imposent une autre réalité : fermetures, reconversions et conflits sociaux.

Après les crises pétrolières, l'État tente une relance, puis change de cap. Au début des années 1980, l'objectif devient clair : préparer la fermeture à terme de Charbonnages de France, céder les entités ayant un avenir et organiser le départ des effectifs. L'embauche est définitivement arrêtée en 1984.

C'est dans ce contexte que l'union ENERCHAR apparaît comme une nécessité. Les cadres CFE-CGC de l'industrie charbonnière doivent parler d'une seule voix, face à la direction de CdF et aux pouvoirs publics. L'enjeu n'est plus seulement de défendre une profession : il s'agit d'obtenir des garanties humaines dans une industrie appelée à disparaître.

*“La bataille de l'après-charbon était lancée.”*

**358 000**

agents en 1947

**58,9 M t**

record de production en 1958

**60 000**

agents encore en 1980

**4,6 Md t**

extraites depuis 1946



Mineurs opérant une taille haveuse au fond de la mine, au cœur du front de taille.

# Cinq dates pour comprendre

Une frise volontairement courte pour laisser apparaître l'essentiel : un secteur nationalisé, une représentation qui s'organise, un pacte social décisif, la dernière tonne, puis la dissolution d'une union arrivée au terme de sa mission.

<b>1946</b>	<b>Nationalisation des mines</b>	Les mines de combustibles minéraux solides sont nationalisées et réparties en houillères de bassin. Le charbon devient un pilier de la reconstruction.
<b>1986</b>	<b>Création d'ENERCHAR</b>	L'Union des syndicats CFE-CGC de l'industrie charbonnière est créée pour coordonner et défendre les intérêts des ingénieurs et cadres.
<b>1994</b>	<b>Conclusions Longuet</b>	Le 13 juillet, Gérard Longuet fixe le cadre d'un pacte charbonnier national pour garantir les parcours professionnels.
<b>1995</b>	<b>Mise en œuvre du pacte</b>	Le Pacte Charbonnier national devient le socle des garanties sociales et de la poursuite des carrières jusqu'aux mesures d'âge.
<b>2004</b>	<b>Dernière tonne</b>	Le 23 avril, la dernière tonne française est extraite au puits de La Houve en Lorraine.
<b>2026</b>	<b>Dissolution décidée</b>	ENERCHAR prononce sa dissolution après avoir accompagné les derniers droits et classé près de 1 500 protocoles et accords.



Vue du siège 2 de La Houve, avec ses chevalements, à Creutzwald. Photo Fonds HBL

# Richard Pla : « Il fallait tenir la ligne jusqu'au dernier dossier »

Pourquoi revenir aujourd'hui sur cette histoire ? Parce que la dissolution d'ENERCHAR, prononcée en 2026 après la retraite du dernier agent encore suivi, ferme une séquence ouverte quarante ans plus tôt.

**Pourquoi ENERCHAR a-t-elle été créée ?**

Au début des années 1980, la représentation des cadres de Charbonnages de France était encore dispersée entre plusieurs syndicats. Avec la fin annoncée du charbon, cette dispersion devenait un risque. Il fallait une voix commune, capable de porter des positions cohérentes auprès de CdF et de l'État. ENERCHAR a été créée en 1986 pour cela : coordonner, défendre, représenter.

**Le mot d'ordre était-il la défense du charbon ou la défense des hommes ?**

Les deux sujets étaient liés, mais la priorité s'est rapidement déplacée. Lorsque la fermeture est devenue l'horizon réel, il a fallu sortir des slogans et construire des garanties. La question centrale était simple : comment permettre à chacun de poursuivre sa carrière, ou d'en sortir dans des conditions dignes et juridiquement sécurisées ?

**Quel a été le tournant ?**

Le tournant, c'est 1994. Après deux années de conflits et d'incertitudes, Gérard Longuet réunit la direction et les organisations syndicales. Ses conclusions du 13 juillet 1994 ouvrent la voie au Pacte Charbonnier national. À partir de là, l'engagement politique devient un cadre social : aucun agent ne devait être laissé sans solution.

**Pourquoi le Pacte Charbonnier a-t-il autant compté ?**

Parce qu'il a donné une méthode et des garanties. Il a organisé les mutations internes, les mesures d'âge, les fins de carrière, le maintien de certains droits, et des protocoles successifs sont venus le compléter. Pour les cadres, ENERCHAR a notamment défendu les aménagements de fin de carrière des ingénieurs et cadres.

## *“Le pacte a transformé une fermeture en trajectoires négociées”*

**Concrètement, qu'est-ce qu'ENERCHAR a obtenu ?**

Des garanties très opérationnelles. Le protocole « parachute » pour les cadres tentés par une conversion. La défense des aménagements de fin de carrière. La clarification des contrats individuels de fin de carrière. Et, plus tard, l'assistance auprès de l'ANGDM lorsque l'application des protocoles demandait de la précision.

**La fermeture a-t-elle été maîtrisée ?**

Le document le dit clairement : les mines de charbon françaises ont été fermées avec ordre et discipline. Cela ne veut pas dire que tout fut simple. Les bassins miniers ont subi des pertes d'emplois massives. Mais la réindustrialisation, la SOFIREM, le FIBM et les accords sociaux ont atténué la brutalité du choc.

**Pourquoi avoir continué après 2007 ?**

Parce que les textes ne s'appliquent pas tout seuls. Après la liquidation de Charbonnages de France, il restait des agents détachés, des situations individuelles, des droits à sécuriser. ENERCHAR a continué à intervenir jusqu'au départ en retraite de la dernière personne encore en activité, en 2025.

**Que reste-t-il d'ENERCHAR ?**

Une mémoire sociale et technique. Près de 1 500 protocoles et accords ont été regroupés et classés dans un dossier unique dématérialisé. C'est une base précieuse pour comprendre l'action syndicale, mais aussi l'histoire industrielle française.



Au front de taille rabot, les mineurs surveillent l'abattage du charbon et le bon fonctionnement du rabot le long du convoyeur blindé.

- 1986 : création d'ENERCHAR
- 1994 : conclusions Longuet
- 1995 : pacte charbonnier national
- 2004 : création de l'ANGDM et dernière tonne
- 2025 : dernier départ en retraite suivi
- 2026 : dissolution d'ENERCHAR

Le chiffre

1 500

protocoles et accords regroupés dans un dossier unique et dématérialisé.

DÉCRYPTAGE

# La mécanique sociale d'une disparition annoncée

Le cas ENERCHAR n'est pas seulement l'histoire d'une organisation syndicale. C'est un cas d'école sur la manière de transformer une fermeture industrielle en négociation continue, avec des garanties vérifiables et des relais institutionnels.

**1. Parler d'une seule voix**

La création d'ENERCHAR répond d'abord à une nécessité de coordination. Les cadres CFE-CGC doivent peser collectivement dans une phase où chaque bassin connaît des contraintes différentes.

**2. Sécuriser les parcours**

Protocoles, mesures d'âge, contrats individuels, clauses de retour : l'action vise à éviter les ruptures et à donner à chacun une trajectoire lisible.

**3. Conserver les preuves**

La mémoire des accords devient un outil de défense. Le classement d'environ 1 500 textes permet de soutenir les anciens salariés et de documenter l'histoire sociale.

*“Les mines de charbon françaises ont été définitivement fermées avec ordre et discipline.”*

La SOFIREM, le FIBM et les filiales de réindustrialisation ont joué un rôle d'amortisseur dans les territoires mono-industriels. L'usine MCC-SMART à Hambach illustre cette logique : reconverter, attirer des activités, limiter les effets de rupture.

Mais l'héritage est ambivalent. Le document souligne que la fermeture accélérée des mines a aussi contribué à tarir les compétences minières, y compris hors charbon. Vingt ans plus tard, lorsque l'État cherche à former de nouveaux profils, les anciens savoir-faire sont devenus rares.

C'est peut-être là que se trouve la leçon la plus actuelle : fermer une industrie ne signifie pas seulement arrêter une production. C'est aussi gérer des droits, des territoires, des compétences, une mémoire et parfois des besoins futurs que l'on n'avait pas anticipés.

DOCUMENT

## 13 juillet 1994 : le communiqué qui ouvre la voie au pacte charbonnier national.

<b>Droit de poursuivre sa carrière</b>	Tout agent de Charbonnages de France doit pouvoir continuer sa carrière dans le groupe jusqu'à bénéficier d'une mesure d'âge, s'il ne souhaite pas partir de son plein gré.
<b>Pas d'embauche de remplacement</b>	Les agents employés lors de la fin de l'extraction dans leur unité doivent poursuivre leur carrière à l'intérieur de leur houillère jusqu'à une mesure d'âge.
<b>Mutations organisées</b>	Les mutations internes doivent être organisées avec les organisations syndicales, au sein d'une même houillère de bassin.
<b>Centrales préservées</b>	Charbonnages de France doit garder le contrôle majoritaire de ses centrales thermiques et assurer le statut des agents affectés à la production électrique.

*“Un cadre politique devient alors un cadre social.”*



Assemblée générale Enerchar de 1999

# Une dissolution qui ressemble à une transmission

**ENERCHAR disparaît parce que sa mission historique est arrivée à son terme. Mais elle laisse derrière elle un héritage très concret : des droits défendus, des parcours sécurisés, des accords archivés et une mémoire collective structurée.**

En 2004, la dernière tonne extraite à La Houve clôt la production charbonnière française. En 2007, Charbonnages de France entre dans sa phase finale. En 2025, le dernier agent encore accompagné fait valoir ses droits à la retraite. En 2026, ENERCHAR prononce sa dissolution.

Cette chronologie donne à l'histoire sa cohérence : l'union n'a pas seulement accompagné la fermeture. Elle a prolongé son action jusqu'à ce que les garanties obtenues soient effectivement respectées. C'est cette persévérance, souvent invisible, qui fait la matière d'une action syndicale durable.

Reste une question plus large : que fait-on des compétences lorsqu'un pays choisit de fermer une industrie ? Les savoirs miniers, autrefois structurés, se sont raréfiés. À l'heure où les ressources minières reviennent au premier plan, cette mémoire n'est pas seulement patrimoniale. Elle peut redevenir stratégique.

Cette transmission est aussi humaine : derrière les dates et les protocoles, il y a les parcours suivis jusqu'au bout, les droits sécurisés et la trace laissée par ceux qui ont porté l'industrie charbonnière puis accompagné sa disparition.

## 1946-2026

Une histoire industrielle, sociale et humaine.

Michel Gigault • Richard Pla • Jean-Claude Lazarewicz • Alain Schmidt



Richard PLA, Secrétaire général d'ENERCHAR, et Gilles TELAL, Président de la Fédération Énergies & Industries transverses, signent la dissolution d'ENERCHAR.

Mai 2026